

Bureau du 19 mars 2007

Décision n° B-2007-5046

commune (s) : Corbas

objet : **Route de Mions - Travaux de finition - Mandat confié à la SERL - Autorisation de signer le marché dans le cadre de ce mandat**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 8 mars 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2003-0952 en date du 21 janvier 2003, le conseil de Communauté a décidé de confier la réalisation des infrastructures primaires de la ZAC Pôle Alimentaire à Corbas par voie de mandat à la SERL. Celle-ci a lancé une procédure d'appel d'offres, conformément aux articles 26, 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations de travaux de finition de la route de Mions (lot n° 1, phase 2).

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 12 janvier 2007, a classé les offres et choisi, pour ce lot, celle de l'entreprise Perrier TP pour un montant de 711 926,18 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner au mandataire pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise monsieur le directeur de la SERL, mandataire, à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise suivante : lot n° 1 - phase 2 : travaux de finition de voirie, entreprise Perrier TP, pour un montant de 711 926,18 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,